

Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-14

Objet :

LOI APER

*Décision sur les les zones
d'accélération des énergies
renouvelables*

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

Vu la loi n°2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mme le maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation a été effectuée du 7 au 22/03/2024 selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du dossier de concertation ainsi qu'un cahier de doléances disponible aux heures de permanence de la mairie,
- un dossier accessible en ligne sur le site de la commune,
- une lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Mme le maire soumet cette proposition de zones à délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 abstention

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Fréterive les zones figurant en annexe à la présente délibération ;

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Préfet, au référent préfectoral à l'instruction des projets des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, au département de la Savoie, au PNR, ainsi qu'à la communauté de communes Cœur de Savoie.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Hélène TUAL



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*

Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-15

Objet :

***Demande de participation
financière éclairage public***

autour salle des fêtes

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

La commune de Fréterive s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 9 145€ HT, autour de la salle polyvalente de la commune.

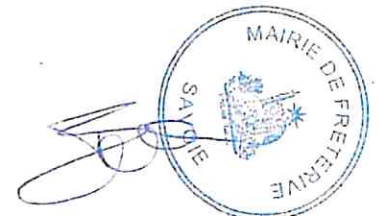
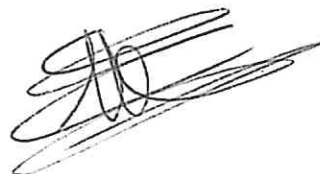
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité**

- ▶ S'ENGAGE à réaliser et à financer ces travaux dont le montant s'élève à un montant estimé de 9 145€ HT ;
- ▶ Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- ▶ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- ▶ S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- ▶ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Hélène TUAL

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-16

Objet :

Marais de la Palle

Signalétique

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

M. Guy Buevoz, adjoint à l'urbanisme, rappelle les travaux approuvés pour la phase 2 relatif à la valorisation du marais de la Palle. Il est proposé de finaliser cette opération avec la mise en place des aménagements touristiques (bancs, nichoirs, hôtel à insectes) et la signalétique (plan avec carte des sentiers et points remarquables).

M. Buevoz présente les deux devis reçus et propose au conseil de retenir la société Pic Bois pour un montant de 26 798€ HT.

Il est rappelé que cette opération sera financée à hauteur de 80% dans le cadre de l'appel à projets « espaces naturels 2023 » du département et le programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de la Fondation du Patrimoine.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 abstention

DECIDE de retenir la proposition de la société Pic Bois pour un montant de 26 798€ HT ;

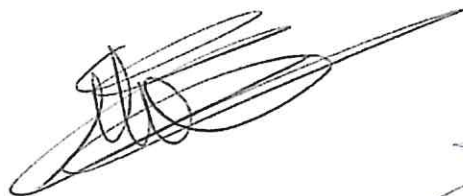
DIT que les crédits seront prévus au budget 2024.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Hélène TUAL

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ



COMMUNE DE FRETERIVE

Séance du 05/04/2022
Date convoc. 28/03/2022
Nbre de Membres en exercice 14
Nbre de Membres présents 12
Nbre de Membres votant 11

Délib2024-17

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick CARLE, 1er adjoint
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme Eve BUEVOZ, Maire, après s'être
fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		267 773,39		27 410,79		295 184,18
Opérations de l'exercice	512 932,34	725 250,94	463 595,58	349 764,14	976 527,92	1 075 015,08
Totaux	512 932,34	993 024,33	463 595,58	377 174,93	976 527,92	1 370 199,26
Résultats de clôture		480 091,99	86 420,65		393 671,34	
Restes à réaliser			17 600,00	22620	5020	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		480 091,99	104 020,65	22 620,00		398 691,34

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Tous les membres en exercice, sauf AZMAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Mme le Maire ne prenant pas part au vote.

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ



La secrétaire de séance
Hélène TUAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217301209-20240326-DELIB2024_17-DE

Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-18

Objet :

Budget communal

Adoption
DU COMPTE DE GESTION
2023

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

Le Conseil Municipal :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires pour l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;


2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Hélène TUAL



COMMUNE DE FRETERIVE

DELIBERATION N°2024-19 DU 26-mars-24

CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Eve BUEVOZ, Maire
 Après avoir entendu le comptes administratif de l'exercice du budget communal **2023**

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement **2024**
 Constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

	RESULTAT CA BP 2022	VIREMENT A LA SI 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	27 410,79 €		-113 831,44 €	Dépenses 17 600,00 €	5 020,00 €	-81 400,65 €
				22 620,00 €		
FONCT	428 462,60 €	160 689,21 €	212 318,60 €	0,00 €		480 091,99 €

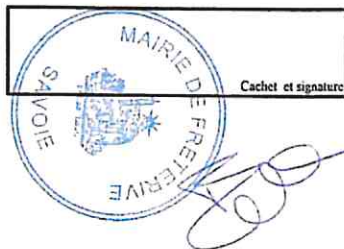
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /23	480 091,99 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	81 400,65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	398 691,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	81 400,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à FRETERIVE
 Le 26-mars-24

Délibéré par le conseil municipal
 Le 26-mars-24



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	12
Suffrages exprimés :	12
Abs :	0
Pour :	12
Contre :	0
Date de la convocation :	19-mars-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 5/04/2024

La secrétaire de séance,
 H. Tual

Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-20

Objet :

**Vote des taux des taxes directes
locales**

2024

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Mme le Maire propose de maintenir les taux de l'an dernier.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,63 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,37 %

CHARGE Madame le Maire

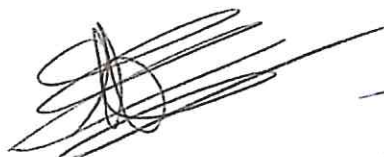
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Hélène TUAL

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 19/03/2024

Date mise en ligne 09/04/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-21

Objet :

Vote du budget Communal

2024

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à 18h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle
Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve,
Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy -
BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD
Benoît - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN
Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : PAJEAN Baptiste

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : TUAL Hélène

Madame le Maire donne connaissance au Conseil
Municipal du projet de Budget primitif de la commune
pour l'exercice 2024, s'équilibrant comme suit en
recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	1 046 458 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	731 605 €

Fixe à 419 950 € le montant du prélèvement sur recettes
de fonctionnement pour alimenter la section
d'investissement.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL
MUNICIPAL,

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE le projet de budget primitif 2024 de la
commune tel que présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Hélène TUAL

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ

